

## circulaire 1 (bis)

03/04/20

Rue de l'Association 15  
1000 Bruxellescovid19pro@bruss'help.org  
02 880 86 89

## Objet

- Dispositions relatives aux signalements de personnes suspectées / avérées Covid-19 par les services d'aide aux sans-abri et aux modalités d'orientations par Bruss'help
- Rôles et missions des médecins de référence Bruss'help

## A l'attention

- De l'ensemble des centres d'urgence et d'insertion du secteur de l'aide aux sans-abri
- Des secteurs connexes : services de santé, secteur santé mentale, services de l'aide aux justiciables, CPAS

## 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Depuis le début de la période de crise, il est demandé à chaque opérateur du secteur sans-abri de :

- **Maintenir ouvertes l'ensemble des lignes d'interventions** venant en aide aux personnes sans-abri en journée, soirée et nuit.
- Se référer à Bruss'help pour tout **signalement d'usager-ère suspecté-e / porteur-euse du virus Covid-19** afin d'évaluer le maintien en confinement interne ou l'orientation vers un poste médicalisé dédié au confinement.
- Se référer à Bruss'help pour bénéficier des conseils d'un médecin de référence (éventuellement sur site), sur **l'adaptation des lieux d'intervention, les mesures d'hygiène et de prophylaxie** pour les travailleurs-euses et usagers-ères.

## Dispositif mis en place au 03/04/2020

- Un **centre avancé médicalisé** pour personnes sans-abri infectées / avec suspicion d'infection. Ce centre est coordonné par **Médecins Sans Frontières** et situé sur un site sécurisé à **Tour et Taxi**.
- **Bruss'help** assure : **a)** la récolte des signalements des centres sans-abri, **b)** l'envoi de médecins de référence (consultations à distance et sur sites) seuls habilités à prendre la décision d'orientation vers le centre avancé médicalisé, **c)** l'organisation des transferts et **d)** le *reporting* journalier de la situation.
- L'**ambulance** du **New Samusocial** assure les transferts des usagers-ères vers ce centre.

## Destinataires du dispositif (services envoyeurs)

Services pouvant émarger à ce dispositif :

- Services ambulatoires de l'aide aux sans-abri
- Service de l'aide alimentaire intervenant auprès des personnes sans-abri
- Services ambulatoires intervenant auprès des personnes toxicomanes
- Services de prévention communaux (avec site d'accueil de jour)
- Dispositifs de jour et soir de Médecins du Monde, Croix-Rouge et Médecins Sans Frontières
- Centres sans-abri : New-Samusocial, Croix-Rouge, Ariane, Pierre d'Angle
- Maisons d'Accueil et structures d'hébergement sans-abri COCOM et COCOF
- Centres et services du CAW Brussels
- Hub Humanitaire
- Centres Welcome Refugees : Porte d'Ulysse, implantation Gallia, Sisters House
- Les espaces « tampon » de confinement du New Samusocial et de la Porte d'Ulysse
- Centres Hospitaliers situés sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale (pour les cas de personnes sans-abri seulement en sortie d'hospitalisation avec notification de suspicion Covid-19 / Covid-19 avérée).

Services pour lesquels le signalement peut intervenir via orientation physique vers le **Pôle de jour** (**Auberge Jacques Brel** : rue de la Sablonnière 30 - 1000 Bruxelles) en journée uniquement (09h00 à 17h00 en semaine) :

- Zones de Police de la Région de Bruxelles-Capitale, SPC, Team Herscham (Polbru)
- STIB, De Lijn, SNCB, Bruxelles Environnement

Services n'émergeant pas à ce dispositif :

- Centres Fedasil
- Centres Hospitaliers psychiatriques
- Centres pénitentiaires
- Initiatives privées et citoyennes
- Les services de jour et d'hébergement n'intervenant pas auprès des personnes sans-abri
- Structures d'Hébergement Non Agréées

## 2. DIRECTIVES D'APPLICATION : SIGNALEMENTS D'USAGERS DES CENTRES

### Trajet d'orientation

Les structures émergeant au dispositif sont tenues de suivre le protocole d'entrée suivant :

- Signalement de la personne avec suspicion d'infection au *dispatching* téléphonique de Bruss'help (02 880 86 89) en mentionnant les éléments suivants : **nom, prénom, date de naissance, description des symptômes, facteurs de risque, nom et coordonnées de la personne de référence** (opérateur : hospitalier, opérateur aide sans-abri intra-muros / extra-muros).
- Bruss'help encode ces éléments dans un fichier protégé consulté par ses médecins de référence. Les informations apportées à ce dossier se font de façon cryptée, le personnel intervenant est tenu au secret médical.
- Sur base des éléments communiqués, le médecin de référence opte soit pour une consultation téléphonique, soit pour une consultation sur site. Ces consultations se font de **08h00 à 22h00, 7 jours sur 7**.

Le traitement du trajet de suivi après signalement est le suivant :

- Le **médecin de référence** effectue une consultation téléphonique avec le patient et/ou avec le personnel du site et décide : **1)** que la situation / que les conditions d'isolement interne ne nécessitent pas d'orientation au centre avancé **2)** que la situation nécessite une intervention : il se rend sur site et décide ou non d'orienter le patient.
- Le **médecin de référence** effectue une consultation téléphonique avec un homologue **médecin** ou un **infirmier** sur site et décide d'une orientation ou non
- Le **médecin de référence** sur base des éléments transmis au *dispatching* se rend directement sur site, évalue et décide de l'orientation.

Exécution de l'orientation :

- Le *dispatching* téléphonique de Bruss'help saisit l'ambulance médicalisée New-Samusocial et suit le transfert effectif. Bruss'help assure un suivi (*monitoring*) dès accueil au poste médicalisé avancé Médecins Sans Frontières.

### Modalités d'examen médical

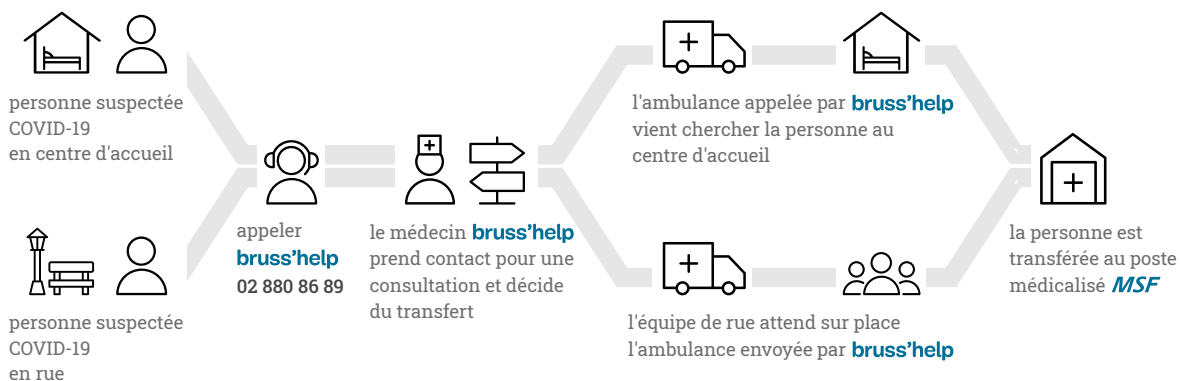
Les **médecins de référence** ne disposent pas à ce stade de tests et protocole avancé pour le secteur sans-abri, ils basent leur diagnostic sur les critères établis par Sciensano : symptômes d'infection aiguë (soudaine) des voies respiratoires inférieures (bronchite, pneumonie...) ou supérieures (rhume, sinusite, laryngite...) ou aggravation rapide d'une maladie respiratoire chronique, avec ou sans fièvre.

## Orientations : opérateurs secteur sans-abri

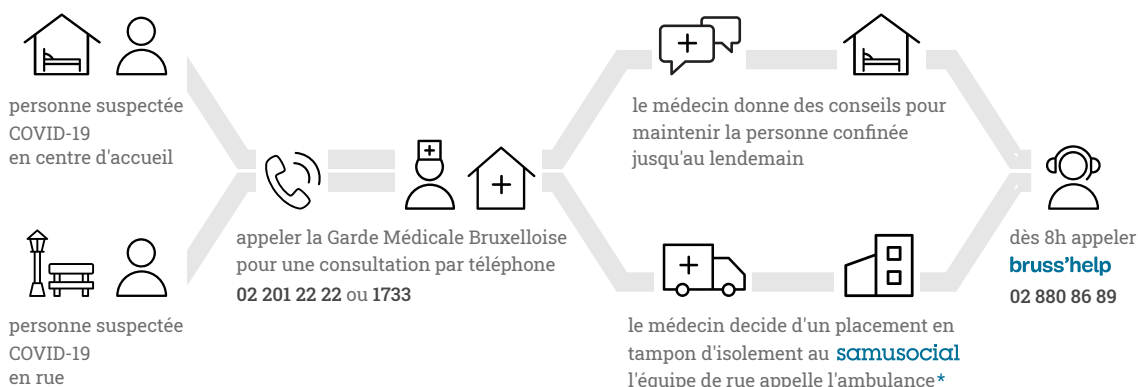
### Orientation standard :

- Pour les usagers-ères des services d'accueil et d'hébergement et les personnes prises en charge par les équipes intervenant hors les murs (maraudes, éducateurs-trices de rue, équipes mobiles).

8h - 22h



22h - 8h



\* Les coordonnées de nuit pour appeler l'ambulance sont remises aux opérateurs « hors les murs » intervenant entre 22h00 et 08h00

### Orientation spécifique :

- Pour les usagers-ères du **Hub Humanitaire**, un trajet d'orientation direct via Médecins Sans Frontières avec *reporting* à Bruss'help est en place par convention. Cette orientation directe est la seule homologuée. Les orientations directes par d'autres opérateurs actifs sur d'autres sites d'interventions ne sont pas autorisées.
- Les services de Police, la STIB, De Lijn, SNCB et Bruxelles Environnement sont invités à orienter les personnes sans-abri vers le **Pôle de Jour (Auberge Jacques Brel de 09h00 à 17h00 en semaine)**, qui constitue un portail d'entrée pour des orientations via Bruss'help (ne pas passer par le *dispatching* de Bruss'help).

## 3. RÔLE ET MISSIONS DES MÉDECINS DE RÉFÉRENCE

Le rôle des médecins de référence porte sur deux missions distinctes :

- Le suivi opérationnel des signalements cités en point 2. Un seul point de contact **Bruss'help** (08h00 à 22h00, 7 jours sur 7) : 02 880 86 89
- Rôle de conseils aux centres et services, sur site si besoin, sur l'adaptation des lieux d'intervention, l'équipement et sa bonne utilisation, les mesures d'hygiène et de prophylaxie. Un seul point de contact (09h00 à 12h00 en semaine) : 02 880 86 89

Directeur ff.

BRUSS'HELP

Rue de l'Association-15-Verenigingstraat  
Bruxelles 1000 - Brussel  
02/880.86.89